

Selon nos conditions générales, veuillez **compléter cette liste** en y inscrivant tous les occupants qui vont séjourner dans l'hébergement que vous avez loué. Ce document est **à remettre en mains propres** au bureau d'accueil lors du check-in.

En cas d'incendie, il s'avère primordial de pouvoir renseigner les services de secours du nombre exact de personnes se trouvant dans le bâtiment et avez donc l'obligation de respecter scrupuleusement la capacité maximale d'hébergement de l'immeuble occupé. Ces conditions sont imposées par les services incendies.

Article 17 : Sécurité

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit :

- de déplacer le mobilier (ou de le sortir de l'hébergement) ;
- d'installer des lits supplémentaires en sus du nombre autorisé ;
- d'accueillir un nombre de personnes dépassant la capacité maximale de l'hébergement occupé ;
- de fumer dans les locaux.
- de déplacer du matériel de détection et d'extinction d'incendie ;
- d'avoir une utilisation inappropriée du matériel de détection et d'extinction d'incendie.

Par ordre des services Incendie, l'occupant est tenu de remettre au bureau d'accueil dès son arrivée une liste complète des participants au séjour qui logent dans l'hébergement. Le non-respect de ces consignes est susceptible d'entraîner une non-intervention de l'assurance incendie que la Province a souscrit, les dommages imputables à ces manquements resteront à charge de l'occupant.

MAISON N°... - GITE N°... - CHALET FAM N°... - CHALET DELTA FAM N°...

Date du séjour	Du / /		Au / /	
Nom du groupe				
N° de réservation				
Nom du responsable				
N° de téléphone				
Nombre d'occupants		Nombre de voitures		
N° plaques voitures	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
N° laissez-passer				
N° plaques voitures	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
N° laissez-passer				

*L'accès au Domaine est gratuit pour les personnes qui logent dans un hébergement (voir maximum autorisé).
Tout visiteur supplémentaire qui entre dans le Domaine durant le séjour, est soumis au droit d'entrée.*

	NOM	Prénom	Date de naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			

REMARQUE : pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit d'accueillir un nombre de personnes dépassant la capacité maximale de l'hébergement.